

CONSEIL ADMINISTRATIF
DE LA VILLE DE GENÈVE
STRATÉGIE ÉCONOMIQUE
2024 – 2030

SOMMAIRE

Genève renforce son engagement en faveur de l'économie	3
Introduction et mise en contexte	5
Vision et axes d'orientation	8
Axe I Maintenir et stimuler la richesse du tissu économique genevois	11
Axe II Renforcer l'économie de proximité et la diversité du commerce de détail	17
Axe III Accompagner les entreprises dans la transition environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)	21
Axe IV Accompagner la transformation du secteur économique	25
Annexes	30

IMPRESSUM

Édition
Ville de Genève
Coordination et rédaction
Pascal Rocha da Silva
Dorina Xhixho, Anna Vaucher, Nicolas Kerguen
Design
jcperez.ch
Photolithographie
Images3
Impression
CMAI
Date
6.11.2023

REMERCIEMENTS

Le Conseil administratif tient à remercier le comité de pilotage ainsi que l'ensemble des départements et services municipaux qui ont apporté leur précieuse contribution à la stratégie économique 2030.

ACCÈS AU PORTAIL
DES ENTREPRISES



www.geneve.ch/fr/public/entreprises

GENÈVE RENFORCE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE



MOT DE LA DÉLÉGATION À L'ÉCONOMIE

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Genève se dote d'une stratégie économique. Cette initiative traduit la volonté du Conseil administratif de s'engager résolument pour le renforcement des mesures et politiques visant à soutenir le développement des entreprises sur son territoire, et ceci bien que la politique économique soit principalement du ressort de la Confédération et des cantons.

La pandémie du COVID-19 qui s'est répandue à travers le monde a brusquement fragilisé les entreprises et les emplois, à Genève comme partout dans le monde. Le Conseil administratif, qui entamait sa législature en pleine turbulence en juin 2020, a réagi en actionnant ses leviers, notamment pour soutenir le commerce local. La Ville a alors démontré sa capacité d'engagement afin de soutenir les acteurs et les actrices qui composent son tissu économique.

Ce document a été élaboré dans une logique de complémentarité avec les stratégies et prérogatives de la Confédération et du canton de Genève. Il donne un cap à l'action municipale et identifie les leviers dont celle-ci dispose en matière de politique économique. Parmi ceux-ci, citons la mise à disposition de locaux, le renforcement de l'accueil des entreprises, le soutien au commerce local et à l'économie culturelle et créative, ou l'accompagnement dans les transitions écologiques et numériques.

L'activation de ces leviers a pour objectif de favoriser le développement de Genève en tant que Ville attractive, engagée et novatrice ; une ville qui prend en compte le bien-être économique et social de l'ensemble de sa population ; une ville qui se positionne comme un pôle économique innovant et dans lequel les entreprises disposent des conditions nécessaires pour prospérer et générer de l'emploi. Cette stratégie vise à concrétiser l'engagement du Conseil administratif énoncé dans son Programme de législature.

La réussite de cet ambitieux projet repose sur une collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs et des actrices, au sein des administrations cantonale et municipale, dans les organisations faïtières et les entreprises elles-mêmes.

C'est ensemble, grâce à l'action de tous et toutes, dans un cadre clair et stimulant, que Genève pourra garantir la prospérité de son tissu économique tout en accompagnant les enjeux sociétaux et environnementaux.

Sami Kanaan

Président de la Délégation à l'économie
Conseiller administratif chargé du Département de la culture et de la transition numérique

Marie Barbey-Chappuis

Conseillère administrative chargée du Département de la sécurité et des sports

Alfonso Gomez

Maire de Genève
Conseiller administratif chargé du Département des finances, de l'environnement et du logement

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE



Située au cœur de l'agglomération franco-valdo-genevoise, la Ville de Genève joue un rôle économique central. Sur un territoire de 16 km², elle abrite environ 204'946 habitant-e-s et héberge 23'367 établissements, générant près de 204'206 emplois¹. Le secteur tertiaire prédomine avec près de 95 % des entreprises et des emplois, englobant une diversité allant des institutions financières aux secteurs public et parapublic, ainsi qu'au commerce, à l'informatique et au négoce. La Genève internationale, qui emploie plus de 34'000 personnes, marque également fortement l'économie de son empreinte et l'image de notre ville.

Genève se classe comme la deuxième ville la plus influente du pays, avec un Produit Intérieur Brut (PIB) dépassant les 28 milliards de francs en 2019². Avec un compte de résultat de près de 1,3 milliard de francs, soit le troisième budget le plus conséquent en comparaison avec les autres villes de Suisse, la municipalité assure également des investissements correspondant à un volume global estimé en 2024 de 2,6 milliards de francs nets, soit une dépense annuelle moyenne de l'ordre de 215 millions de francs sur les 12 dernières années³.

Au moment de la rédaction de ces lignes, les principaux indicateurs macroéconomiques sont encourageants. Le taux de chômage cantonal s'établit aux alentours de 3 %, tandis qu'une croissance de 0,8 % est anticipée pour l'année 2023. Genève se distingue également au niveau mondial en tant que l'une des villes les plus prospères en termes de richesse moyenne par habitant-e.

Conscient de l'importance des entreprises pour le bien-être et la prospérité des habitants de la Ville, le Conseil administratif mène une politique économique active depuis plusieurs décennies. La Fondetec, créée dès 1997, propose des solutions de financement et soutient la création d'entreprises. Depuis sa création, elle a permis à plus de 750 entreprises de se développer. Le programme d'innovation sociétale G'Innove, ainsi que le prix IDDEA, favorisant les projets durables et innovants, méritent également d'être relevés. Enfin, en réponse à la période de pandémie de COVID-19, la Ville de Genève a mis en place des bons d'achat solidaires ayant permis d'injecter 24 millions de francs dans l'économie locale.

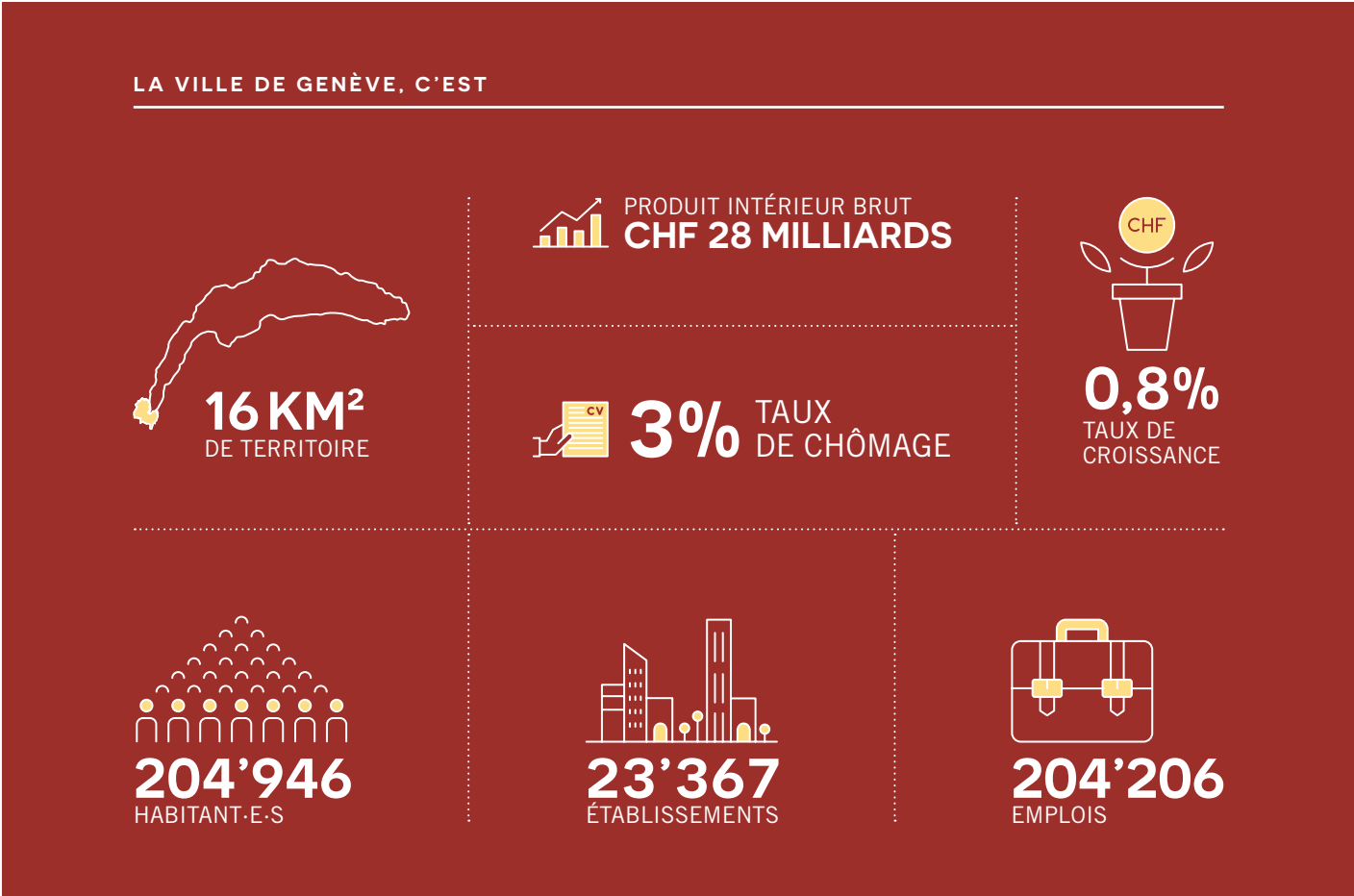
Dans le cadre institutionnel suisse, les responsabilités en matière économique sont partagées principalement entre les niveaux fédéral et cantonal. Par conséquent, ce document complète les actions menées par le Canton et la Confédération afin de favoriser des synergies et une complémentarité. En 2015, le Canton a adopté une stratégie économique cantonale 2030, visant un canton dynamique et prospère, alliant ouverture, proximité, diversité et durabilité. La Confédération, quant à elle, a élaboré sa dernière stratégie économique extérieure en 2021, visant à maintenir la prospérité nationale.

¹ Source : Site de l'OCSTAT (population : 2021 ; établissements et emplois : 2022)

² Source : OCSTAT, Institut Créa de macroéconomie appliquée, Banque cantonal de Genève

³ Source : Office fédéral de la statistique et 19^e PFI 2024 – 2035

Il est toutefois essentiel de ne pas sous-estimer les moyens variés à disposition de la Ville de Genève, tant directs qu’indirects tels que des régulations ou des incitations. La Ville détient également la propriété de biens fonciers, tels que la Zone industrielles des Charmilles, et immobiliers, et offre 1’450 locaux commerciaux et 4’000 places de parking en location. Elle met en place un règlement pour l’utilisation du sol, le RPUS, s’appliquant aux demandes d’autorisation de construire sur une part significative du territoire, avec un impact direct sur les ratios d’emplois sur le territoire urbain ainsi que sur l’affectation des arcades commerciales. En matière d’achats, une politique spécifique est développée. Par ailleurs, la Ville de Genève supervise l’aménagement et la gestion de l’espace public.



La Ville peut également apporter son soutien aux entreprises formatrices grâce à son fonds d’apprentissage. En outre, elle est représentée au sein de diverses fondations et groupes de travail actifs au niveau cantonal. Dans un contexte de concurrence internationale et bien qu’elle doive faire face à de nombreux défis pour maintenir son attractivité, la Ville de Genève offre une qualité de vie fort appréciée des entreprises et de leurs collaborateur·trice·s. Ville ouverte sur le monde de par les valeurs qu’elle défend, elle l’est aussi par ses infrastructures connectant Genève à de multiples destinations régionales, européennes et internationales grâce notamment à un réseau ferroviaire transfrontalier en plein développement. Cet atout s’est encore renforcé avec la modification des modèles de travail, notamment le développement rapide du télétravail. La Ville de Genève dispose de nombreuses prérogatives s’agissant des conditions cadres, que ce soit en matière de sécurité de proximité, de culture, de sport, d’espaces verts et de loisirs, d’offre dans le domaine de la petite enfance ou encore d’infrastructures.

Mentionnons également que la Ville soutient le marché de l’emploi au travers de subventions à de nombreuses associations locales. Ces dernières représentent environ 7 % des emplois au niveau cantonal.

Toutes ces facettes soulignent l’étendue des ressources et des leviers à disposition de la commune pour favoriser le développement économique.

Au niveau municipal, cette stratégie s’aligne sur le programme de législature 2020–2025 du Conseil administratif. Les liens entre ce programme et la stratégie économique sont nombreux, incluant le soutien à l’économie locale, le maintien des recettes fiscales, l’innovation, la transition écologique et la résilience économique. La stratégie économique vise également des synergies avec d’autres documents cadres de l’administration municipale, tels que les plans directeurs portant sur l’aménagement du territoire (PDCOM), la transformation numérique et le climat, la politique d’achat, ou encore les plans d’action en faveur des places d’apprentissage, de l’économie culturelle et créative ou de la business intelligence.

En tant que premier document de ce type, cette stratégie est conçue pour perdurer au-delà de la législature actuelle jusqu’à la fin de la législature suivante, en 2030. Son élaboration repose sur plus de 200 échanges avec des acteur·trice·s économiques représentatifs. De plus, elle est basée sur une consultation interne approfondie et une analyse de documents pertinents.

VISION ET AXES D'ORIENTATION

La crise du COVID-19 et l'ampleur de l'engagement des entités publiques lors de cette période particulière a démontré l'importance de l'action communale en matière d'économie. De nombreuses communes du canton mènent également une politique économique active depuis plusieurs années, et avec succès. Citons notamment Plan-les-Ouates, Vernier et Meyrin. Fort de ce constat, le Conseil administratif a décidé de renforcer et de structurer l'action municipale vis-à-vis de ses entreprises. Cette volonté s'est traduite par la création de la Délégation à l'économie, en 2020, ainsi que par la nomination d'un Délégué à l'économie. Au-delà de l'établissement d'un point de contact pour les acteur·trice·s économiques implanté·e·s ou souhaitant s'implanter sur le territoire, l'objectif consiste à concevoir et mettre en œuvre une stratégie économique qui guidera l'action de la Ville de Genève envers ses entreprises.

VISION 2030

La Ville de Genève se positionne comme un pôle économique attractif et attentif aux objectifs de développement durable (ODD) L'administration municipale est perçue à l'échelle de l'agglomération genevoise comme un partenaire à l'écoute des besoins. Les entreprises présentes sur son territoire disposent des conditions nécessaires pour prospérer et générer de l'emploi. Les acteurs et actrices de l'économie genevoise sont encouragé·e·s à développer leurs activités en adéquation avec les enjeux sociétaux et environnementaux.

Pour concrétiser la vision municipale, la présente stratégie économique s'articule autour de quatre axes. Chaque axe est présenté dans son contexte, suivi d'objectifs spécifiques et de mesures associées. Au cours du premier semestre 2024, ce document sera enrichi par l'ajout d'un plan d'actions comportant une chronologie pour la mise en œuvre des mesures, accompagné d'indicateurs de suivi.

LES AXES SONT LES SUIVANTS:

- AXE I** MAINTENIR ET STIMULER LA RICHESSE
DU TISSU ÉCONOMIQUE GENEVOIS
- AXE II** RENFORCER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ
ET LA DIVERSITÉ DU COMMERCE DE DÉTAIL
- AXE III** ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES
DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE,
SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (ESG)
- AXE IV** ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION
DU SECTEUR ÉCONOMIQUE



L'écosystème économique genevois se compose de multiples acteurs qui tous participent à la prospérité de notre commune. L'axe I vise à améliorer les conditions-cadres dans la perspective de consolider le tissu d'entreprises établies sur le territoire municipal. Dans cette optique, les autorités municipales doivent entretenir des liens étroits et réguliers avec la multiplicité des acteur·trice·s économiques établi·e·s sur le territoire de la ville. La Ville de Genève entend être à l'écoute des besoins des entreprises, afin que celles-ci puissent disposer de conditions cadres propices au développement de leurs activités et donc contribuer à l'emploi, la substance fiscale et l'évolution harmonieuse de notre Ville et de l'agglomération.

Le terme de « conditions cadres » fait référence aux mesures et aux politiques mises en place pour attirer et soutenir le développement des entreprises sur le territoire de la Ville de Genève. Ces conditions visent à créer un environnement propice à l'installation, à la croissance et à la pérennité des entreprises, tout en favorisant la création d'emplois et la dynamisation de l'économie locale. Cela inclut donc de nombreux leviers dont dispose la Ville de Genève, tels que la facilité d'accès à l'administration, le type de surfaces de bureaux disponibles, la sécurité ou la mobilité.

Une attention particulière sera portée à l'ancrage des grandes entreprises, de plus de 250 ETP sur le territoire communal : elles sont très peu nombreuses, 0,3 % des entreprises, mais représentent 22 % des emplois et un poids fiscal conséquent. Il s'agit également de soutenir les implantations compatibles avec une croissance qualitative et de préserver la diversité du tissu genevois, afin d'en renforcer la résilience.



OBJECTIFS AXE I

- 1

Participer au renforcement de l'écosystème économique genevois
- 2

Améliorer les conditions-cadres sur le territoire communal
- 3

Renforcer les liens et la communication avec les acteur-trice-s qui composent le tissu économique

MESURES

- 1

Rénover et moderniser les infrastructures communales (écoles, aménagements urbains, infrastructures de mobilité, institutions culturelles, centres sportifs etc.) afin de renforcer la qualité de vie et l'attractivité de Genève
- 2

Augmenter le nombre de places dans les institutions de la petite enfance (crèches) afin de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
- 3

Favoriser la mise à disposition d'un nombre adéquat d'espaces de travail modernes et fonctionnels
- 4

Renforcer la sécurité de proximité et la lutte contre les incivilités
- 5

Contribuer au développement harmonieux de la Genève Internationale et renforcer les synergies entre la Genève locale et la Genève internationale
- 6

Développer la veille et soutenir les entreprises au cas par cas selon leurs besoins, afin de renforcer leur ancrage
- 7

Organiser des événements et développer des collaborations avec les entreprises, les organisations faïtières et les partenaires sociaux, ainsi que le Canton et les autres communes urbaines genevoises





AXE II

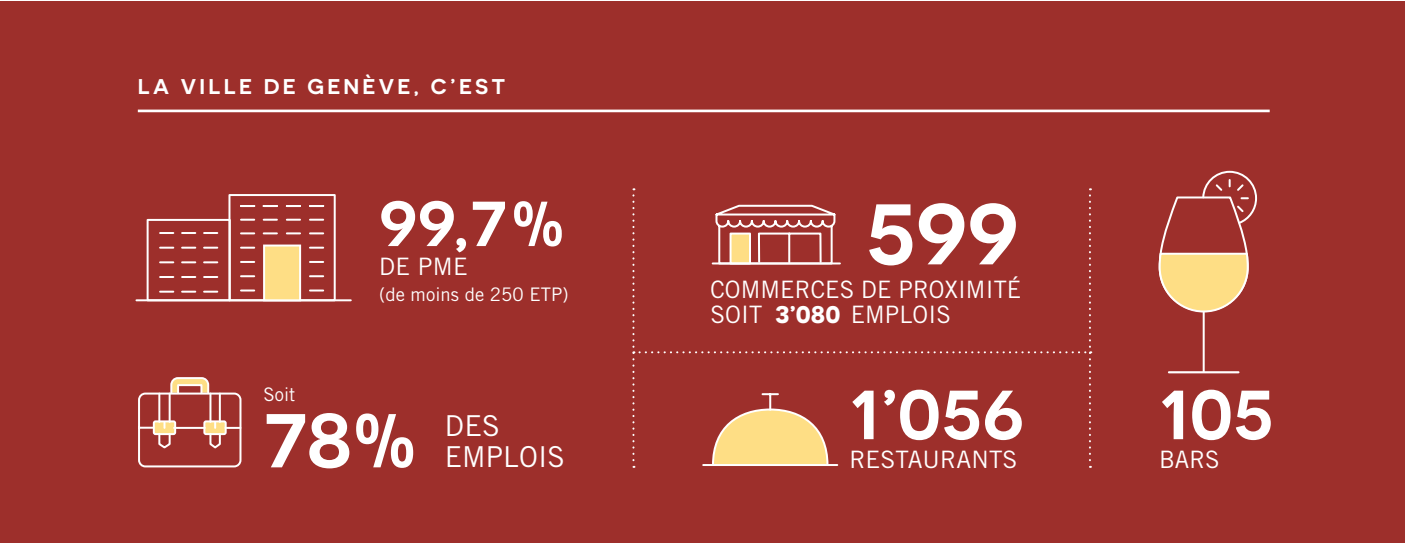
RENFORCER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET LA DIVERSITÉ DU COMMERCE DE DÉTAIL

En Ville de Genève, comme ailleurs en Suisse, les entreprises de moins de 250 salarié-e-s constituent la majeure partie du tissu économique en termes d’emplois. Les très petites entreprises (TPE) et les PME représentent en effet 99,7 % des établissements et 78 % des emplois⁴. Or ce sont précisément les plus petites sociétés qui sont souvent les plus fragiles. La récente crise du COVID-19 l’a démontré, en particulier s’agissant des commerces de proximité. Dans ce contexte post-COVID, la digitalisation des habitudes de consommation, le développement des centres commerciaux en périphérie, le tourisme d’achat, la pénurie de main d’œuvre qualifiée et la nécessité de proposer une expérience client représentent également un défi pour nombre de petits commerces du centre-ville.

Ces derniers constituent une large part dudit tissu eu égard au rôle de ville-centre assumé de Genève. On dénombre ainsi 599 commerces de proximité générant 3’080 emplois ainsi que 1’056 restaurants et 105 bars. Au-delà des emplois, ces établissements apportent leur contribution à la Ville de multiples façons, tantôt directe tantôt indirecte, qu’il s’agisse par exemple de cohésion sociale et d’animation des quartiers ou d’attrait touristique.

Pour l’ensemble de ces raisons, la Ville de Genève entend renforcer cette diversité en soutenant l’économie de proximité et le commerce de détail. Cet objectif s’inscrit par ailleurs pleinement dans la stratégie du Plan directeur communal (PDCom) : il s’agit de favoriser le développement de la ville du ¼ d’heure qui permet à chaque habitant-e de trouver, dans son quartier, des commerces et des services de proximité. La proximité répond aussi à l’enjeu de la transition écologique, ainsi qu’à celui de l’allongement de l’espérance de vie. Avec l’avancée en âge, le territoire se rétrécit. Les collectivités publiques doivent donc, plus que jamais, penser à l’échelle des quartiers.

⁴ Source : Portrait économique de la Ville de Genève, Décembre 2022



OBJECTIFS AXE II

- 1

Développer le dialogue avec les acteur-trice-s de l'économie de proximité et du commerce sur les questions d'aménagement du territoire, de mobilité et d'animation du centre-ville
- 2

Renforcer l'attractivité du centre-ville

MESURES

- 1

Prioriser les demandes des commerçant-e-s et des acteur-trice-s de l'économie de proximité dans l'attribution de baux à loyer des arcades municipales
- 2

Organiser des rencontres avec les commerçant-e-s, en mettant l'accent sur les sujets liés aux travaux, à la mobilité et aux aménagements
- 3

Elaborer des projets avec les associations de commerçants, notamment dans le but d'animer l'espace public et de renforcer l'attrait touristique de la « destination Genève »
- 4

Développer l'administration en ligne (e-démarches) et simplifier les procédures afin de faciliter les interactions avec les services municipaux
- 5

Renforcer la collaboration avec l'Observatoire du Commerce genevois afin de fournir des données pertinentes aux commerçants
- 6

Veiller à une application pragmatique du Plan d'Utilisation du Sol (PUS)



AXE III

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE

L'urgence sociale et la transition écologique constituent deux des priorités principales de la législature actuelle. En effet, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a confirmé que l'intensité de l'augmentation de la température moyenne mondiale dépendra largement des mesures que les pays, régions et municipalités mettront en œuvre dans les années à venir. Ces mesures doivent également et impérativement tendre vers une équité sociale. Dans ce contexte les entreprises ont un rôle central à jouer, notamment en lien avec les questions de durabilité.

S'agissant de mobilité par exemple, elles sont génératrices de flux liés à leurs collaborateur·trice·s, leurs visiteur·euse·s, et à leur activité propre. Les personnes morales occupent également une partie substantielle du parc bâti, dont la rénovation est un enjeu clé de la transition. Enfin, mentionnons qu'elles consomment de nombreux bien et services.

Conscientes de leur rôle, un nombre sans cesse croissant d'entreprises s'engagent plus en avant sur la voie de la durabilité en mettant en place des pratiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Le potentiel de développement reste néanmoins important, et est notamment lié à l'accès à l'information et à des outils et ressources adaptés. Par conséquent, la Ville de Genève peut contribuer à accélérer ce rythme, tout particulièrement vis-à-vis des PME. Elle peut agir en sensibilisant, en structurant et en fournissant des informations sur les outils et les soutiens existants, en agissant directement sur l'espace public, ou en valorisant les bonnes pratiques. Enfin, elle a son rôle à jouer, aux côtés des autorités fédérales et cantonales, pour promouvoir le développement de Genève comme carrefour international de la finance durable et d'une gouvernance multilatérale et inclusive.

OBJECTIFS AXE III

- 1

Favoriser la transition vers une économie plus durable
- 2

Encourager la mise en place d'une économie productive, circulaire, de proximité, sociale et solidaire
- 3

Fluidifier les conditions de trafic pour la mobilité professionnelle

MESURES

- 1

Organiser des événements de sensibilisation et de partage de bonnes pratiques des entreprises genevoises autour de la RSE
- 2

Favoriser la durabilité et les entreprises locales dans la politique d'achat en utilisant au maximum les marges de manœuvre dans le cadre de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), et évaluer les options de réforme des AIMP
- 3

Encourager le développement de la finance durable au travers notamment d'un soutien à l'événement Building Bridges
- 4

Elaborer un catalogue de bonnes pratiques « moins de carbone » pour les TPE et PME, ainsi que le monde associatif, tel que prévu dans la Stratégie municipale d'urgence climatique
- 5

Densifier la zone industrielle des Charmilles afin d'utiliser son plein potentiel, et adopter un plan d'action concret pour l'évolution des autres zones industrielles sous maîtrise municipale
- 6

Favoriser l'émergence d'un pôle logistique sur le territoire communal connecté au rail pour substituer le rail à la livraison par gros transporteurs



AXE IV

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU SECTEUR ÉCONOMIQUE

Le dynamisme actuel de l'économie de Genève repose pour une large part sur sa capacité à valoriser ses atouts afin de maintenir sa compétitivité dans un environnement économique régional et mondial en perpétuelle évolution. Or, le cadre dans lequel les entreprises opèrent subit des transformations rapides, alimentées par les avancées technologiques et les enjeux environnementaux et sociétaux.

Les startups d'aujourd'hui qui parviendront à apporter des solutions directes aux défis de notre temps feront partie des PME et des grandes entreprises de demain. D'autres entreprises, notamment actives dans les domaines de l'économie solidaire, de l'économie culturelle et créative et de l'économie circulaire, contribueront indirectement à l'économie du futur, au travers d'externalités positives.

Au sein de la diversité des secteurs économiques qui composent le paysage genevois, il convient de souligner l'importance de l'économie culturelle et créative. Malgré une reconnaissance parfois limitée, ce secteur représentait en 2020 12,4 % des établissements et 6,6 % des effectifs à Genève. De plus, sa croissance est constante de 2011 à 2019. Les emplois créatifs se distinguent par leur caractère transversal, étant présents dans 50 % des cas au sein d'autres secteurs tels que les activités scientifiques, financières et les domaines de l'information et de la communication. Au-delà de leur impact direct, les activités culturelles stimulent également la créativité et l'innovation⁵.

Il est donc envisageable que, dans quelques décennies, un grand nombre de genevois-e-s travailleront au sein d'entreprises qui n'ont pas encore vu le jour. Aussi la transformation numérique qui est en train de s'opérer a des implications conséquentes, tant sur les processus de travail que sur les métiers, dont certains sont déjà en cours de mutation voir de disparition. Ces perspectives soulignent la nécessité pour l'économie genevoise de s'engager dès maintenant dans une préparation active pour l'avenir, tout en contribuant à résoudre les défis actuels. Cette démarche est essentielle si l'on souhaite préserver la croissance qualitative envisagée par la vision 2030. C'est précisément la raison d'être de l'axe IV, qui s'attache à préparer l'économie genevoise à saisir les opportunités qui se présenteront et à anticiper les risques à venir. En adoptant cette approche anticipatrice, Genève peut renforcer sa résilience et son leadership dans un environnement en constante évolution.

⁵ Source : Etude *Les empreintes créatives*, juin 2023

Cet avenir est largement construit par les entrepreneur-euse-s, qui possèdent la capacité d'identifier des solutions aux défis qui caractérisent chaque époque et de les valoriser, que cela soit sous forme monétaire ou de valeur sociétale, en créant et dirigeant des entreprises. Il leur faut également avoir une grande tolérance au risque, car le taux d'échec est élevé. En effet, au défi de développer un produit ou service innovant, se rajoutent les multiples obstacles externes à l'activité directe de l'entreprise, tels que ceux liés au fait de trouver des financements ou encore des locaux à des loyers abordables. Enfin, la fragilité des débuts rend en outre ces structures particulièrement vulnérables à des chocs imprévus.

On compte en moyenne 1'800 créations d'entreprises en Ville de Genève par année. Un soutien public plus marqué pourrait augmenter ce nombre ainsi que le taux de succès de ces jeunes pousses à 5 ans.

LA VILLE DE GENÈVE, C'EST



12,4%
DES ÉTABLISSEMENTS DANS LE SECTEUR
DE L'ÉCONOMIE CULTURELLE ET CRÉATIVE

SOIT **6,6%** DES EFFECTIFS

50%
LIÉS À UN AUTRE SECTEUR (ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES, FINANCIÈRES
ET DOMAINES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)



1'800
CRÉATION
D'ENTREPRISES
PAR ANNÉE

OBJECTIFS AXE IV

- 1

Favoriser la création d'entreprises et leur pérennité au-delà de 5 ans
- 2

Valoriser l'apport des acteurs·trice·s de l'économie culturelle et créative et son poids économique à Genève
- 3

Encourager les entreprises qui contribuent à la formation de la relève

MESURES

- 1

Créer un fonds pour l'aide à la compétitivité des petits commerces dans le domaine numérique
- 2

Créer un fonds de soutien à l'accueil de tournage de films
- 3

Mettre en œuvre une politique d'accueil des nouvelles entreprises en Ville de Genève
- 4

Soutenir le financement et l'accompagnement des entrepreneur·euse·s au travers de la Fondetec
- 5

Mettre en place une politique de « sandbox », où la Ville devient l'une des premières clientes de jeunes entreprises locales innovantes
- 6

Poursuivre le programme G'Innove et renforcer la communication au sein de l'écosystème local
- 7

Encourager les entreprises formatrices grâce au fonds d'apprentissage



ANNEXES

ANNEXE I : LISTE DES ABRÉVIATIONS

A21	Service Agenda 21 – Ville durable
CA	Conseil administratif
DG DERI	Direction générale du développement économique, de la recherche et de l’innovation
DELECO	Délégation à l’économie de la Ville de Genève
TIM	Transport individuel motorisé

ANNEXE II : LISTE DES DÉFINITIONS

Commerce de détail

Le commerce de détail consiste à vendre des marchandises dans l’état où elles sont achetées (ou après transformations mineures) généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues⁶.

Commerce de proximité

L’ensemble des magasins situés dans un rayon de marche à pied de logements et fréquentés au moins une fois par semaines par les habitant-e-s⁷.

Conditions cadre

On appelle « conditions cadre » l’ensemble des caractéristiques économiques, politiques, sociales et culturelles qui contribuent au développement économique d’une région en favorisant la création et la croissance des entreprises. Dans cette perspective, les conditions cadre constituent un élément fondamental du développement économique des territoires.

Croissance qualitative

Une croissance qui met l’accent sur la qualité de vie, la durabilité environnementale et l’inclusion sociale.

Développement durable

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs⁸.

Économie circulaire

L’économie circulaire se caractérise par une utilisation des matières premières efficace et sur une durée aussi longue que possible.

⁶ Source : Insee.fr
⁷ Source : OFEV, 31.03.2022
⁸ Source : Commission des Nations unies sur l’environnement et le développement

Économie créative

Terme qui regroupe à la fois l’économie culturelle, l’art et le numérique⁹.

Économie de proximité

L’économie de proximité favorise les entreprises locales et les circuits courts, privilégiant la production et la consommation locale pour renforcer les communautés et réduire l’impact environnemental.

Économie productive

L’économie productive englobe la production de biens matériels et de services tangibles, tels que la fabrication, la construction ou l’artisanat. Son objectif principal est la transformation de matières premières en produits finis.

Économie sociale et solidaire

L’économie sociale et solidaire (ESS) regroupe des entreprises et organisations de droit privé, autonomes, à lucrativité limitée, distinctes de l’économie publique et de l’économie privée à but lucratif¹⁰.

Établissements

Un établissement est une unité locale géographiquement distincte où l’on produit ou répare des biens ou fournit des services, quelle que soit leur nature, pendant au moins 20 heures par semaine (effectuées par une ou plusieurs personnes), que cette activité soit rémunérée ou non. En règle générale, les bâtiments (ou parties de bâtiment), ou tout autre unité locale clairement délimitée où une entreprise déploie son activité, sont considérés comme établissements.

ETP (Equivalent temps plein)

Un équivalent plein-temps correspond à un poste de travail occupé à 100 %.

Externalités

Les externalités sont des effets sur le bien-être d’agents économiques causés par l’action d’autres agents économiques sans que le marché ne la sanctionne positivement ou négativement¹¹. Elles peuvent être positives ou négatives.

PDCom

Le Plan directeur communal (PDCom) détermine la stratégie d’aménagement du territoire à l’échelle communale.

PIB (Produit intérieur brut)

Le produit intérieur brut (PIB) est l’indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la « production de richesse » annuelle effectuée par les agents économiques (ménages, entreprises, administrations publiques) résidant à l’intérieur d’un territoire.

⁹ Source : *Les empreintes créatives*, Economie culturelle et créative genevoise, juin 2023
¹⁰ Source : Economie sociale et solidaire, www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/economie-sociale-solidaire, août 2023
¹¹ Source : Webclass SES : ses.webclass.fr/notions/externalites

PLQ

Le Plan localisé de quartier (PLQ) est un plan d’affectation du sol qui précise les conditions permettant la réalisation de nouvelles constructions.

Résilience économique

La résilience économique se réfère à la capacité d’une économie à résister, à s’adapter et à se rétablir face aux chocs, aux crises ou aux perturbations. Elle dépend de nombreux facteurs, dont la diversification économique, la capacité d’innovation et la solidité du système financier.

RSE & Développement durable

Le terme de développement durable s’adresse à toutes les sphères de la société tandis que le terme RSE (Responsabilité sociale et sociétale des entreprises) s’adresse exclusivement aux entreprises ou tout type d’organisation de façon générale.

Sandbox

La Ville de Genève agit en tant que premier client pour des entreprises locales proposant des produits ou services novateurs.

Ville globale / ville mondiale

Désigne une ville qui exerce des fonctions stratégiques à l’échelle mondiale, qui organise des flux et s’inscrit dans des réseaux de commandement dans la mondialisation.

ANNEXE III : RÉFÉRENCES

- Programme de législature 2020 – 2025, 2020
- Stratégie climat de la Ville de Genève, 2022
- Portrait économique de la Ville de Genève, décembre 2022
- Plan directeur communal Genève 2040 (version provisoire)
- Stratégie économique cantonale 2030, Tomes 1 & 2
- Registre des Entreprises (REG), août 2023
- Banque Cantonale de Genève, Prévisions conjoncturelles 2023
- Banque Cantonale de Genève, Des conditions cadres toujours favorables à Genève?, 2022
- Etude *Les Empreintes créatives*, juin 2023

Crédits photos

Couverture : D. Grandi, page 2 : J. Gregorio (Ville de Genève), page 4 : M. Girardin (Ville de Genève), pages 10 – 11 : L. Gonzalez Iglz@FERGenève, page 13 : L. Heng, page 15 : Olrat / S. Zeller / S. Zeller / M. Genoud, page 16 – 17 : Getty Images, pages 20 – 21 : M. Girardin (Ville de Genève), pages 24 – 25 : N. Schopfer, page 29 : S. Zeller / B-Lazar / F11photo / D. Wagnières (Ville de Genève)

